

Il est intolérable que la voix de l'Église du Christ continue d'être complice d'un plan de réduction de la population mondiale basé sur la pathologisation chronique de l'humanité et l'induction de la stérilité

MGR VIGANO

18 octobre 2022

CONTEXTE

Lettre de Mgr Viganò au Cardinal Luis Francisco Ladaria Ferrer, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

SOURCE

Article et traduction de medias-presse.info :

<https://www.medias-presse.info/lettre-de-mgr-vigano-au-cardinal-luis-francisco-ladaria-ferrer-prefet-de-la-congregation-pour-la-doctrine-de-la-foi/164770/>

LETTRE DE MGR VIGANO

À Son Éminence le Cardinal Luis Francisco Ladaria Ferrer, sj, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi

et, par compétence :

À Son Éminence le Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État de Sa Sainteté,

À Son Éminence le Cardinal Peter Turkson,, Chancelier de l'Académie Pontificale des Sciences, et de l'Académie Pontificale des Sciences sociales,

À Son Excellence Mgr Vincenzo Paglia, Président de l'Académie Pontificale pour la Vie,

18 octobre 2022

Éminence,

L'année dernière, le 23 octobre 2021, j'écrivis une lettre au Président de la Conférence épiscopale américaine (USCCB), qui vous fut envoyée pour connaissance, dans laquelle j'exprimais – comme je l'avais déjà fait publiquement – mes très fortes réserves sur certains aspects extrêmement controversés concernant la licéité morale de l'utilisation de sérums géniques expérimentaux produits avec la technologie de l'ARNm. Dans cette lettre, écrite grâce à l'aide et aux conseils d'éminents scientifiques et virologues, je soulignais la nécessité de mettre à jour la Note sur la moralité de l'utilisation de certains vaccins anti-Covid-19, en raison des preuves scientifiques qui émergeaient déjà à l'époque et déjà par ailleurs déclarées par les mêmes fabricants de produits pharmaceutiques.

Que Votre Éminence me permette de renouveler mon appel, à la lumière des récentes déclarations de Pfizer au Parlement Européen et de la publication de données officielles par les Agences mondiales de santé.

Tout d'abord, je rappelle que le document du Dicastère que vous présidez a été promulgué le 21 décembre 2020 en l'absence de données complètes tant sur la nature du sérum génique que sur ses composants, ainsi que sur l'absence totale de résultats sur les essais d'efficacité et de sécurité. L'objet de la Note se limitait à « l'aspect moral de l'utilisation des vaccins contre le Covid-19 qui ont été développés avec des lignées cellulaires de tissus obtenus à partir de deux fœtus avortés non spontanément ». La Congrégation réitérait également : « Il ne s'agit pas de juger de la sûreté et de l'efficacité de ces vaccins, bien que celles-ci soient importantes et nécessaires, évaluation qui relève de la compétence des chercheurs biomédicaux et des agences du médicament ». La sécurité et l'efficacité n'ont donc pas fait l'objet de la Note qui, en exprimant son avis sur la « moralité de l'emploi », n'a pas jugé opportun de se prononcer sur la « moralité de la production » de ces médicaments.

L'innocuité et l'efficacité de chaque vaccin auraient dû être établies après une période d'essai, qui prend normalement plusieurs années ; dans ce cas, les Autorités sanitaires ont décidé de mener l'essai sur l'ensemble de la population, en dérogation à la pratique de la communauté scientifique, aux normes internationales et aux lois des différents États. Les résultats qui ressortent des données officielles publiées dans tous les pays qui ont adopté la campagne de vaccination de masse sont incontestablement désastreux : il en ressort que les personnes soumises à l'inoculation du sérum

expérimental n'ont non seulement jamais été protégées de la contagion du virus, ni des formes graves de maladie, mais sont en effet plus exposées au Covid-19 et à ses variants, en raison de l'endommagement irréversible du système immunitaire induit par la technologie de l'ARNm. Les données montrent également des effets indésirables graves à court et à long terme, tels que l'infertilité, l'induction d'avortements spontanés chez les femmes enceintes, la transmission du virus au bébé par l'allaitement, le développement de maladies cardiaques graves, y compris la myocardite et la péricardite, le réveil de tumeurs précédemment traitées et toute une série d'autres maladies débilitantes. Les cas de mort subite – jusqu'à récemment obstinément considérés sans aucune corrélation avec l'inoculation du sérum – se montrent plutôt la conséquence de la réplication des doses même chez des sujets sains, jeunes et physiquement entraînés. Parmi les militaires, strictement contrôlés par le personnel de santé pour des raisons de sécurité, la même incidence d'effets indésirables est évidente après avoir reçu le sérum. Un nombre infini d'études confirment que le sérum peut causer des formes d'immunodéficience acquise à ceux qui le reçoivent. Dans le monde, le nombre de décès et de maladies graves à la suite de la vaccination augmente de façon exponentielle : ces vaccins ont causé plus de décès que tous les vaccins au cours des trente dernières années. Non seulement cela : dans de nombreux États, le nombre de décès après la vaccination est beaucoup plus élevé que le nombre de décès dus au Covid.

Cette Congrégation, tout en ne s'exprimant pas sur l'efficacité et l'innocuité des sérums, les définit néanmoins comme des « vaccins », tenant pour acquis qu'ils donnent une immunité et qu'ils protègent contre la contagion active et passive : cet élément est désavoué par les déclarations qui arrivent de toutes les autorités sanitaires mondiales et par l'OMS, selon lesquelles les vaccinés peuvent être infectés et s'infecter plus gravement que les sujets non vaccinés et se retrouvent avec des défenses immunitaires drastiquement réduites, voire disparues. Les produits pharmaceutiques appelés vaccins ne correspondent donc pas à la définition officielle de vaccin à laquelle la Note se réfère vraisemblablement. En fait, un vaccin est défini comme une préparation visant à induire la production d'anticorps protecteurs par l'organisme, avec une résistance spécifique contre une maladie infectieuse spécifique (virale, bactérienne, protozoaire). Cette définition a été modifiée par l'OMS, car sinon elle n'aurait pas pu inclure les médicaments contre la COVID, qui n'induisent pas la production d'anticorps protecteurs et ne confèrent pas de résistance spécifique contre la maladie infectieuse du SarsCoV-2.

Il convient de noter que la présence d'oxyde de graphène à la fois dans les lots de « vaccin » et dans le sang des inoculés est maintenant prouvée au-delà de tout doute raisonnable, malgré le fait qu'il n'existe aucune justification scientifique à sa présence et que son utilisation pharmacologique sur l'homme est interdite en raison de sa toxicité. Les effets dévastateurs de l'oxyde de graphène sur les organes des personnes inoculées sont évidents et il est probable que les sociétés pharmaceutiques seront bientôt tenues responsables. Votre Éminence n'est pas sans savoir que l'utilisation de ces technologies avec des nanostructures d'oxyde de graphène auto-assemblantes a également été brevetée dans le but de permettre le suivi et le contrôle à distance des sujets, notamment afin de surveiller les paramètres vitaux du patient, connecté au cloud via le signal bluetooth émis par ces nanostructures. Preuve que cette information n'est pas le résultat des ruminations d'un quelconque théoricien du complot, Votre Éminence sait que l'Union Européenne a choisi comme lauréats d'un concours deux projets dédiés à l'innovation technologique : Cerveau

humain et Graphene ; les deux projets recevront chacun un financement de 1 milliard d'euros au cours des dix prochaines années.

Les « vaccins » contre la COVID-19 ont été présentés comme la seule alternative possible à une maladie mortelle. C'était faux dès le début et cela s'est confirmé faux deux ans plus tard : les traitements alternatifs existaient et sont là, mais ils ont été méthodiquement boycottés par les compagnies pharmaceutiques – parce qu'ils étaient peu coûteux et non rentables pour elles – et discrédités par des publications scientifiques financées par BigPharma avec des articles retirés par la suite parce qu'ils étaient clairement basés sur des données décalées. En outre, la COVID-19 s'est avérée être – comme on le savait et comme cela était scientifiquement évident – une forme saisonnière de virus Corona curable et non mortel, sinon dans les pourcentages minimaux de toute grippe saisonnière et uniquement par rapport aux sujets atteints d'autres maladies. La surveillance pluriannuelle des virus Corona ne laisse aucun doute à ce sujet et supprime également l'élément de « urgence sanitaire » qui avait servi de prétexte pour imposer les vaccins.

Les normes internationales précisent qu'un médicament expérimental ne peut être autorisé pour la distribution qu'en l'absence de tout traitement alternatif efficace : c'est pourquoi les Agences pharmaceutiques du monde entier ont empêché l'utilisation de l'ivermectine, du plasma hyperimmun et d'autres thérapies dont l'efficacité a été prouvée. Inutile de rappeler à Votre Éminence que toutes ces agences, ainsi que l'OMS, sont financées presque entièrement par des sociétés pharmaceutiques et des fondations apparentées et qu'il existe un très grave conflit d'intérêts au plus haut niveau. Ces jours-ci, la présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, doit répondre devant le Parlement du financement PNRR obtenu auprès des laboratoires en Italie et en Grèce de l'entreprise pharmaceutique où travaille son mari, sans oublier que la présidente elle-même a refusé de fournir à la Cour des Comptes européenne les textes des messages échangés avec le PDG de Pfizer, Albert Bourla, sur les contrats de fourniture, toujours secrets.

L'imposition du sérum expérimental s'est faite par un déploiement de moyens uniques dans l'histoire récente, en recourant à des techniques de manipulation de masse connues des experts en psychologie sociale. Dans cette opération de terrorisme médiatique et de violation des droits naturels des individus avec des chantages et des discriminations intolérables, la Hiérarchie catholique a choisi de se ranger du côté du système, en promouvant les « vaccins » et en allant jusqu'à les recommander comme « devoir moral ». L'autorité spirituelle du Pontife Romain et son influence médiatique habilement diffusée par les médias pour confirmer le récit dominant ont représenté un élément essentiel dans le succès de toute la campagne de vaccination, convainquant de nombreux fidèles de se faire vacciner en raison de la confiance accordée au pape et de son rôle mondial. Les obligations vaccinales imposées aux employés du Saint-Siège selon les protocoles adoptés dans d'autres États ont confirmé l'alignement absolu du Vatican sur des positions extrêmement téméraires et irréfléchies, totalement dépourvues de validité scientifique. Cela expose l'État du Vatican à d'éventuelles poursuites en indemnisation de la part de ses fonctionnaires, avec une charge supplémentaire pour le trésor ; et il n'est pas exclu que des procès collectifs puissent être intentés par les fidèles contre leurs propres pasteurs, convertis en colporteurs de médicaments dangereux.

Après plus de deux ans, l'Église n'a pas jugé nécessaire de s'exprimer pour rectifier la Note qui, à la lumière des preuves scientifiques, est maintenant dépassée et substantiellement contredite par la dure réalité des faits. Se limitant à une évaluation de la seule moralité de l'utilisation des vaccins, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi n'a pas pris en compte la proportionnalité entre les bénéfices du sérum génique qui se sont révélés totalement absents et les effets secondaires indésirables à court et long terme désormais sous les yeux de tous. Puisqu'il est évident que les médicaments vendus comme vaccins ne donnent aucun bénéfice significatif et peuvent au contraire causer un pourcentage très élevé de décès ou de maladies graves même chez des sujets pour lesquels la Covid ne représente pas une menace, il n'est plus possible de considérer comme valide une quelconque proportionnalité entre risques et bénéfices, ce qui fait disparaître l'une des hypothèses sur lesquelles la Note était basée : « La moralité de la vaccination dépend non seulement du devoir de protéger sa santé, mais aussi du devoir de poursuivre le bien commun. Bien que, en l'absence d'autres moyens d'arrêter ou même de prévenir l'épidémie, peut recommander la vaccination, en particulier pour protéger les plus faibles et les plus exposés » (n. 5). Nous savons bien qu'il n'y a pas « d'absence d'autres moyens » et que le sérum n'arrête ni n'empêche l'épidémie : cela rend le « vaccin » à ARNm produit avec des lignées cellulaires avortées non seulement moralement inacceptable, mais absolument dangereux pour sa propre santé et, dans le cas des femmes enceintes, pour sa progéniture.

L'Église, en exprimant une évaluation morale des vaccins, ne peut manquer de prendre en considération les nombreux éléments qui contribuent à la formulation d'un jugement d'ensemble. Cette Congrégation ne peut se limiter à théoriser de manière générique la légalité morale du médicament lui-même – une légalité qui est tout à fait discutable, compte tenu de son inefficacité, de l'absence de tests de génotoxicité et de cancérogénicité et de la preuve d'effets secondaires – mais doit se prononcer dès que possible sur le fait que, après avoir démontré son inutilité totale « pour arrêter ou même simplement prévenir l'épidémie », il ne peut plus être administré, et il incombe en effet aux autorités sanitaires et aux agences du médicaments l'obligation morale de le retirer comme dangereux et nocif, et aux fidèles de personnellement refuser son inoculation.

Je crois aussi, Votre Éminence, que le temps est venu pour le Saint-Siège de se distancier définitivement de ces entités privées et multinationales qui ont cru pouvoir utiliser l'autorité de l'Église Catholique pour approuver le projet néo-malthusien de l'Agenda 2030 des Nations Unies et la Grande Réinitialisation du Forum Économique Mondial. Il est intolérable que la voix de l'Église du Christ continue d'être complice d'un plan de réduction de la population mondiale basé sur la pathologisation chronique de l'humanité et l'induction de la stérilité ; et cela est d'autant plus nécessaire face aux conflits d'intérêts scandaleux auxquels le Saint-Siège est exposé, tels que l'acceptation du parrainage et du financement des architectes de ces plans criminels.

Il n'échappera pas, à Votre Éminence, les implications très graves qui découlent pour la Sainte Église de son soutien imprudent au récit psychopandémique. Exploiter les paroles et les interventions de François pour inciter les fidèles à subir un sérum qui s'est avéré non seulement inutile, mais aussi gravement nocif, a gravement compromis l'autorité du Vatican, le poussant à

propager une thérapie sur la base de données qui se sont avérées manquantes, omises ou contrefaites. Ce comportement irréfléchi et non sans ombres représente une ingérence de la suprême Autorité ecclésiastique dans un domaine de compétence scientifique stricte qui est plutôt « la compétence des chercheurs biomédicaux et des agences du médicament ». Avec quelle sérénité, avec quelle confiance les fidèles catholiques et ceux qui regardent l'Église comme un guide sûr peuvent-ils encore considérer ses positions comme fiables et dignes de crédit après cette trahison ? Et quelle réparation pourra remédier aux dommages causés à ceux qui, n'ayant ni formation ni compétences, ont eu à subir un traitement de santé qui a compromis leur santé ou conduit à une mort prématurée, simplement parce que le pape, l'évêque, le curé, le leur a recommandé ? Juste parce que sans vaccin, il lui était interdit de fréquenter l'oratoire, de servir la messe ou de chanter dans la chorale ?

La Hiérarchie catholique a connu ces dernières années un déclin directement proportionnel au soutien qu'elle a apporté à l'idéologie mondialiste : son engagement dans la campagne de vaccination n'est pas un cas isolé, à en juger par la participation du Saint-Siège à des projets climatiques – également basés sur de fausses hypothèses qui n'ont rien de scientifique – et sur le transhumanisme. Mais ce n'est pas la fin pour laquelle Notre-Seigneur a voulu l'Église sur la terre : elle doit avant tout proclamer la Vérité, en se tenant bien à l'écart des co-intérêts dangereux avec les puissants de la terre, et plus encore avec ceux d'entre eux qui sont notoirement opposés à l'enseignement du Christ et à la morale catholique. Si la Hiérarchie ne recule pas devant cet esclavage courtisan, si elle ne retrouve pas le courage et la dignité de s'opposer à la mentalité du monde, elle en sera submergée et sera victime de sa propre incapacité à être une pierre d'achoppement et un signe de contradiction.

Je suis certain, Éminence, que vous considérerez la gravité particulière de ces thèmes, l'urgence d'une intervention éclairée et fidèle à l'enseignement de l'Évangile, et la salus animarum qui est et reste la lex suprême de l'Église.

In Christo Rege,

+ Carlo Maria Viganò, Archevêque, ancien nonce apostolique aux États-Unis d'Amérique

©Traduction de F. de Villasmundo pour MPI relue et corrigée par Mgr Viganò